



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT DE
RELANCE
ET DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
(CRTE)
DU
DOUAISIS**





ENTRE,

L'ETAT, représenté par Georges-François LECLERC, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord

ET,

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DOUAISIS AGGLO, représentée par
Christian POIRET, Président**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'OSTREVENT, représentée par
Frédéric DELANNOY, Président**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

- un contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) est signé permettant de mettre en œuvre le plan national aux fins de lutter contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire et d'investir sur le territoire de Douaisis Agglo (DA) et de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) pour favoriser les conditions d'une transition écologique et durable, d'une économie compétitive et d'un renforcement de la cohésion sociale ;

- ce contrat permet de définir les actions et orientations couvrant l'ensemble des domaines de l'action publique repris dans cet accord, que les parties s'engagent à accompagner, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales ;

- ce CRTE porte les engagements de l'État, dans le cadre du plan de relance, à concourir fortement à une transition écologique et durable.

Ce contrat territorial de relance et de transition écologique définit le périmètre d'action, les objectifs communs ainsi que la gouvernance et le suivi acceptés par les parties.

SOMMAIRE

Préambule

1. Le Douaisis, un territoire en voie de renouveau

2. Enjeux et orientations stratégiques

Axe 1 : Transition écologique

1.1. Préserver la biodiversité, la ressource en eau et lutter contre l'artificialisation (SAGE Scarpe-aval et SAGE Sensée)

1.2 Étendre les mobilités durables et décarbonées

1.3 Planifier la transition énergétique dans le respect du plan climat

1.4 Accélérer la transition agricole

Axe 2 : Compétitivité et attractivité

2.1 Soutenir l'attractivité économique du territoire

2.2 Promouvoir et accompagner les projets structurants, porteurs d'un développement du territoire

2.3 Développer l'offre touristique du territoire

Axe 3 : Cohésion territoriale et structuration du territoire

3.1 Réussir la cohésion territoriale par la reconquête des cœurs urbains

3.2 Promouvoir l'accès à la culture du territoire

3.3 Favoriser la transition vers le monde digital et faire du numérique un levier d'adaptation et de développement du territoire

3.4 Promouvoir le sport

Axe 4 : Cohésion sociale : inclure, apporter du bien-être et améliorer le vivre ensemble

4.1 Maintenir et développer l'emploi et la formation

4.2 Articuler politique de l'habitat et politique de peuplement

4.3 Promouvoir l'égalité des chances dans les quartiers en politique de la ville

4.4 Accroître la sécurité sur le territoire

4.5 Réduire les écarts de santé

3. Modalités d'accompagnement en ingénierie

4. Engagements des partenaires

5. Gouvernance

5.1 Le comité de pilotage

5.2 Le comité technique

6. Suivi, évaluation et communication

7. Modalités d'exécution

Liste des annexes

Annexe 1 – Cartographies

1.1 : carte des deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'arrondissement de Douai signataires du CRTE

1.2 : carte des nouveaux quartiers prioritaires (NQP) de l'arrondissement de Douai

1.3 : carte de programmation du contrat d'engagement pour le renouveau du bassin minier

Annexe 2 - Bilan des principales mesures et appels à projets du plan de relance dans le Douaisis

Annexe 3 - Tableau récapitulatif des investissements des partenaires sur la période 2021-2026

Annexe 4 – Récapitulatif de la gouvernance du CRTE

PRÉAMBULE

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération.

Le plan de relance présenté par le Premier ministre le 3 septembre 2020 s'élève à 100 milliards d'euros. Il constitue une réponse au choc macro-économique né du confinement, à l'incertitude liée à la crise sanitaire et aux restrictions d'activités qu'elle impose.

Le plan de relance est à la fois une réponse contra-cyclique à un choc conjoncturel mondial et un plan d'investissement pour préparer la France de 2030. A cet égard, il repose sur 3 piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Il vise à amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan sanitaire, écologique et productif.

La vision de long terme que porte le plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des centaines de milliers d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprise. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. Ce sont en 2020, dans le département du Nord, plus de 37 600 entreprises qui ont eu recours à de l'activité partielle et près de 336 500 salariés. Plus de 50 694 entreprises ont eu recours au fonds de solidarité, et 17 913 prêts garantis par l'État ont été signés pour un montant de 4,43 millions d'euros.

La mise en œuvre rapide du plan de relance s'appuie nécessairement sur les territoires et collectivités territoriales. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. À cet effet, la circulaire du premier ministre du 23 octobre 2020 relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance puis celle du 20 novembre 2020 prévoient la signature de contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Plusieurs mois de contexte de crises sanitaire, économique et sociale dues à la Covid-19 ont en effet mis en évidence les rôles déterminants que jouent les pouvoirs publics – et en particulier le bloc local – pour répondre à l'urgence et pour gérer les effets de la crise dans le quotidien des habitants et des usagers du territoire.

Les conséquences de ces différentes crises ne sont pas encore toutes connues, mais le creusement des inégalités – notamment sociales mais aussi d'accessibilité, de mobilité ou encore environnementales – sont aujourd'hui certaines.

Si des mesures ont été prises pour faire face à l'urgence, les parties partagent la conviction que la construction de l'économie de demain s'appuie également sur la transformation du territoire et de ses entreprises, et que le Douaisis constitue un territoire qui peut et doit être au rendez-vous de ces transformations. Il en possède le potentiel et son histoire a montré combien il a su se montrer pionnier pour s'inscrire en rupture et innover.

Implanté au centre du corridor minier entre Lens et Valenciennes, aux portes de l'aire métropolitaine de Lille et à quelques kilomètres de la frontière belge, le Douaisis occupe un rôle pivot au sein de ces grands ensembles.

Riche de son passé industriel lié à l'activité minière, le Douaisis s'efforce de créer les conditions d'une valorisation de la trame urbaine du secteur minier, en s'appuyant sur les points forts du patrimoine UNESCO et sur les liaisons entre les différents éléments du patrimoine (paysager ou architectural), via une réflexion sur les aménagements à prévoir, la covisibilité (terrils, chevalements, cités minières), les coupures urbaines à maintenir, la nature en ville, un équilibre harmonieux des services, des commerces et des équipements entre les différents pôles.

Pour améliorer son attractivité résidentielle, le territoire a pour objectifs de soutenir la croissance économique et l'emploi, assurer la cohésion sociale, soutenir la vitalité culturelle, renforcer l'attractivité du territoire en termes de qualité de vie et développer un territoire solidaire.

Tout en intégrant ces dynamiques, l'ambition du CRTE est d'accompagner la démarche partenariale vertueuse d'un Douaisis territoire d'excellence environnementale et énergétique (DT3E). L'objectif général vise à concrétiser la transition bas carbone, en développant notamment : une mobilité durable, la rénovation thermique des bâtiments, l'instauration d'une économie circulaire, le développement des énergies renouvelables, le développement d'une agriculture locale de qualité pour consommer sainement et localement, et le développement d'un territoire plus résilient et neutre en carbone.

Les parties conviennent donc d'organiser leurs actions en ce sens au travers d'un contrat de relance et de transition écologique visant à mobiliser l'investissement public comme levier de la reprise économique et outil stratégique pour accompagner les évolutions vers un modèle de développement plus durable et résilient, construit autour des trois thématiques dont les parties conviennent de l'importance première à ce jour pour le territoire, soit :

- la transition écologique, énergétique et durable du territoire ;
- la compétitivité, l'emploi et la culture ;
- la cohésion sociale et territoriale.

Partageant la volonté d'œuvrer conjointement dans le sens de ces thématiques, l'État, la communauté d'agglomération Douaisis Agglo (DA) et la communauté de communes cœur d'Ostrevent (CCCO) affirment leur ambition partagée de les promouvoir dans le Douaisis.

Ces objectifs, traduits de manière transversale et opérationnelle, sont en premier lieu l'expression d'une participation active des territoires du Douaisis à la dynamique du plan de relance, par une impulsion forte des investissements et un accompagnement de l'État par la mobilisation de tous ses moyens, notamment financiers. Ils traduisent, plus largement, un projet de territoire global, afin de promouvoir, sur la durée de la mandature, un modèle de développement territorial caractérisé par la prise en compte de la transition écologique, du développement économique durable, et de la valorisation sociale des habitants.

Le présent contrat s'inscrit dans le prolongement de nombreux dispositifs déployés depuis plusieurs années en faveur du Douaisis, qu'il vise à dynamiser et à mettre en cohérence :

- l'engagement pour le renouveau du bassin minier ;
- les contrats d'agglomération pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, portés par DA et Coeur d'Ostrevent ;
- le programme « action cœur de ville » et l'ORT mis en œuvre sur la ville de Douai ;
- le programme « petites villes de demain », mis en œuvre en faveur des villes d'Arleux, d'Aniche et de Somain ;
- le dispositif « France services » présent dans six communes et par un dispositif mobile, qui permet aux habitants du Douaisis de disposer d'une offre large et de proximité de services au public.

L'État, DA et Coeur d'Ostrevent affirment par le présent contrat leur volonté de poursuivre et d'amplifier ces initiatives.

Les questions de sécurité, loin d'être oubliées, feront l'objet d'une contractualisation distincte entre l'État, les villes de Cuincy, Douai, Sin-le-Noble et Waziers, sous la forme d'un contrat de sécurité intégrée.

1. LE DOUAISIS, UN TERRITOIRE EN VOIE DE RENOUVEAU

Sur un territoire composé de 55 communes de plus de 220.000 habitants, le Douaisis, qui dispose d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle des deux EPCI cocontractants, est un carrefour de communication, bénéficiant d'infrastructures lourdes de transport et d'une excellente accessibilité.

Au cœur du bassin minier, une partie est reconnue comme patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « paysage culturel évolutif vivant ». La préservation et la valorisation de ce patrimoine constituent un enjeu pour le territoire.

Fort de son passé minier et d'une reconversion en partie réussie, le Douaisis et plus particulièrement les communes de l'ancien bassin minier restent touchés par des marqueurs de précarité plus importants que dans d'autres territoires. Les niveaux de ressources y sont faibles et une analyse des autres dimensions du développement humain

(comme les parcours éducatifs et la santé), confirme le cumul de difficultés dans la zone périphérique de Douai et le bassin minier.

Pour autant, le Douaisis bénéficie d'atouts remarquables sur le plan économique et pour la promotion de l'emploi : vitrine de la réussite du territoire, les filières automobile (Renault Douai, Toyota Boshoku, SNWM, Faurecia), logistique (Amazon, Kiabi, Bils Deroo, Grimonprez Logistique), l'imprimerie nationale IN Groupe, l'implantation prochaine d'une importante unité de fabrication et d'assemblage de batteries automobiles sur le site de Renault Douai, traduisent l'excellence France du Douaisis comme territoire d'investissement, et son attractivité pour les industriels.

Au cas particulier, le projet Renault/Envision place l'arrondissement en tête de liste des zones les plus industrialisées de France, stratégiquement positionné dans le concert européen.

A la faveur des dispositifs contractuels mis en œuvre sur le territoire, une importante dynamique d'investissements publics s'est développée, avec le soutien actif de l'État. Le bilan des dernières années des subventions en faveur de l'aménagement et du développement du Douaisis s'établit comme suit :

Dotations DETR, DSIL et FNADT perçues entre 2017 et 2021

		Territoire de DA	Territoire de la CCCO
2017	DETR	641 500,12 €	243 568,77 €
	DSIL	1 681 289,00 €	541 416,00 €
	FNADT	0,00 €	16 000,00 €
	TOTAL	2 322 789,12 €	800 984,77 €
2018	DETR	804 291,98 €	153 726,17 €
	DSIL	1 458 977,00 €	600 838,00 €
	FNADT	1 000 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	3 263 268,98 €	754 564,17 €
2019	DETR	602 087,17 €	219 766,23 €
	DSIL	1 326 637,00 €	100 030,00 €
	FNADT	1 500 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	3 428 724,17 €	319 796,23 €
2020	DETR	500 625,95 €	564 562,19 €
	DSIL	1 542 753,00 €	1 102 268,00 €
	FNADT	1 052 996,00 €	0,00 €
	TOTAL	3 096 374,95 €	1 666 830,19 €
2021	DETR	638 913,67 €	409 377,92 €
	DSIL	3 716 877,01 €	1 189 389,32 €

FNADT	79 232,00 €	1 106 922,24 €
TOTAL	4 435 022,68 €	2 705 689,48 €
TOTAL 2017 à 2021	16 546 179,90 €	6 247 864,84 €

De plus, dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols et de subventions de l'agence de l'eau pour la modernisation des réseaux d'assainissement (1,4M€), la ville de Douai va bénéficier en qualité de lauréate du fonds friche, via la seconde vague de l'appel à projets, de 120K€ pour l'opération Bellain-Madeleine à Douai. En outre, le territoire bénéficie des moyens déployés en matière de rénovation énergétique :

- le dispositif « ma prime rénov » pour la rénovation du parc privé totalise près de 4,4 M€ de subventions octroyées ;
- et d'une intervention spécifique en matière de rénovation du parc locatif social avec deux projets de réhabilitation sur les trois retenus de la région, suite à l'appel à projets Massiréno concernant les communes de Guesnain et Sin-le-Noble pour 1,3M€, fortement en lien avec la transition écologique.

Enfin, en matière économique, le plan France relance a permis un soutien financier conséquent de l'État auprès d'entreprises du territoire, pour un montant total s'élevant à 54 783 801€ (30 entreprises concernées). D'autres demandes sont encore en cours d'instruction.

2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les enjeux et axes prioritaires prévus dans ce protocole s'articulent autour de 4 thématiques en relation avec les 3 piliers du plan de relance, déclinées en sections (1.1, 1.2 et suivants).

Ils sont énoncés ci-après :

Axe 1 : Transition écologique

L'ambition du CRTE est d'accompagner toutes les transitions nécessaires pour que le Douaisis soit un territoire d'excellence environnementale et énergétique (DT3E), comme évoqué supra

De fait, les orientations sont les suivantes :

1.1 : Préserver la biodiversité, la ressource en eau et lutter contre l'artificialisation (SAGE Scarpe-Aval et SAGE Sensée)

Afin de lutter contre la régression des milieux naturels et une banalisation des paysages, sur un territoire composé de massifs forestiers, de zones humides, de tourbières, d'anciennes carrières, de terrils renaturés, de plaines ouvertes, accueillant une biodiversité riche, les élus du territoire se sont lancés dans la mise en œuvre d'une trame verte et bleue territoriale depuis 2003 qui repose sur 5 enjeux majeurs :

1 - l'aménagement du territoire (préservation des pôles de nature, liaisons écologiques, préservation des paysages, réduction de la consommation foncière...)

2 - la protection de la ressource en eau sur un territoire reconnu à 98 % comme zone à enjeux dans le SDAGE (avec 2 captages prioritaires)

Une opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) a déjà été mise en place sur le sud du bassin versant de la Scarpe aval. Cela représente une zone de 48 communes où l'infiltration de l'eau dans le sol va de moyenne à forte (absence d'argiles). Ces 48 communes recoupent partiellement avec le territoire du Parc naturel régional mais sont entièrement incluses dans le bassin versant Scarpe aval.

Initiées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les ORQUES ont pour objectif de réduire sur un territoire les pollutions autour des captages en eau potable par une approche préventive et concertée.

3 - la gestion de l'environnement (gestion différenciée et nature en ville, notamment via les projets de déminéralisation de cours d'école et des programmes de plantation d'arbres)

4 - le développement économique du territoire par le développement du tourisme vert et le maintien d'une agriculture diversifiée (développement des circuits courts, programme alimentaire territorial, soutien à la conversion...)

5 - l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Cette politique s'est concrétisée par la définition concertée d'un programme d'actions pluri-annuel et multipartenarial : le schéma de trame verte et bleue (TVB). Il se doit d'être évalué et actualisé pour répondre aux objectifs suivants :

- poursuivre la mise en œuvre de la trame verte et bleue par une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire et les enjeux de fonctionnalité des milieux

- intégrer les enjeux de trame sombre (lutter contre la pollution lumineuse) et de trame brune (santé et qualité des sols)

- poursuivre et renforcer les actions menées en faveur de l'éducation à l'environnement (auprès des scolaires et du grand public), la protection de la ressource en eau et la gestion différenciée

À cet égard, les 2 EPCI porteurs du ScoT s'engagent à mettre en œuvre, dans un délai de 2 ans, une étude sur l'ensemble du territoire visant à approfondir la connaissance sur le fonctionnement du cycle de l'eau, à sensibiliser sur l'importance de la protection de cette ressource et à analyser les scénarii d'aménagements compatibles à la protection de la ressource et la préservation des milieux naturels aquatiques.

- développer la nature en ville et lutter contre le réchauffement climatique.

À Douai, six grands parcs, dont les parcs Bertin et Vernier, constituent des poumons verts, représentant 270 hectares d'espaces végétalisés. Les nombreux canaux et espaces publics sont de potentielles liaisons écologiques à conforter.

- renforcer le lien entre agriculture et préservation de la biodiversité

- assurer la gestion et la promotion de la réserve naturelle nationale (RNN) de la tourbière de Marchiennes, première RNN dans le Douaisis. La procédure de création sera finalisée en début d'année 2022 ;

- à la faveur de la récente labellisation RAMSAR de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut, véritable vitrine internationale pour un tourisme vert, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre des actions visant à restaurer et développer les continuités écologiques via des trames vertes, bleues, brunes et noires diffusant ainsi sur l'ensemble du territoire du Douaisis ;

- les terrils ont fait l'objet d'une décision de classement en sites naturels protégés par décret pris en Conseil d'État le 28 décembre 2016. Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre le pilotage, l'évaluation et le suivi de ce classement ;

- le patrimoine forestier du Douaisis et sa gestion (notamment la forêt de Marchiennes, les bois de Flines-lez-Raches, Faumont et Lewarde) seront suivis et évalués en lien avec l'office national des forêts et les communes concernées ;

- le réseau des marais de l'Arleusis sera suivi et évalué dans le cadre d'un groupe de travail avec les maires et les associations concernées.

- candidater à la labellisation « territoire engagé » pour la nature et accompagner les entreprises partenaires dans la déclinaison du label

1.2 : Étendre les mobilités durables et décarbonées

Les signataires du CRTE souhaitent mettre en place une stratégie bas-carbone à l'horizon 2030.

Diverses actions, comme la promotion de la mobilité électrique et la gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), le schéma directeur des modes doux du SMTD, la création d'un label « bassin minier à vélo », sont déjà entreprises et se poursuivront dans les années à venir de manière à promouvoir l'émergence d'un territoire apaisé, attractif et respectueux des engagements climatiques et de qualité de l'air. En particulier, la gratuité des transports en commun sur le périmètre des deux EPCI au 1^{er} janvier 2022 fait du territoire, sous l'égide du SMTD, un des plus grands réseaux gratuits de

France et aura un fort impact sur le quotidien des habitants. Impliquant des gains de pouvoir d'achat pour tous les usagers, cette mesure facilitera l'accès à l'emploi, à la formation, aux soins, aux démarches administratives et à tous les équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Les infrastructures du territoire notamment fluviales doivent continuer leur adaptation et leur mise en relation afin d'une part, d'améliorer la desserte économique et d'autre part, d'accompagner un développement des mobilités du quotidien et de loisirs suivant un modèle bas-carbone.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air, les partenaires ont déjà développé des projets dédiés qui favorisent l'innovation technologique et sociologique. Ils relèvent à la fois des domaines de l'observation, de la sensibilisation et de la participation citoyenne avec implication des acteurs du territoire (Mappy vélos, cartes stratégiques, modèle urbain, AIRPURAL, AirQ+ , Qalipso...). Ces actions seront amenées à être améliorées et développées.

Les objectifs à poursuivre dans ce domaine sont les suivants :

- valoriser les opportunités économiques du canal Seine-Nord Europe : développer les interconnexions du réseau fluvial du Douaisis avec le CSNE et travailler à la possible implantation d'un ou plusieurs quais de transbordement, en lien avec VNF ;
- promouvoir un système cohérent d'alternatives à la voiture en solo – en s'appuyant sur les réseaux de TC (BHNS, quartier de la gare où la création d'EuraDouai constituera l'un des projets majeurs de ces aménagements avec notamment la création d'une passerelle au-dessus des voies, d'un parking silo, d'un mail paysager valorisant les modes doux...) et les mobilités actives (schéma des modes doux, aménagement des berges) – et le développement de l'usage de véhicules à faibles émissions.
- poursuivre l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)
- soutenir la création de poches de stationnement en étage dans le cœur de ville de Douai et de parkings relais en entrée de ville

1.3 : Planifier la transition énergétique dans le respect du plan climat air énergie territorial

L'enjeu est de consommer et de produire l'énergie de façon responsable.

Il conviendra d'œuvrer pour développer, dans une vision systémique, des projets hydrogène vert qui offrent une valorisation des sources renouvelables, apportent une interconnexion et flexibilité des réseaux énergétiques ainsi qu'une valeur ajoutée dans différents usages (mobilité, industrie, autoconsommation). Les projets de réalisation d'une station sur Lauwin Park assurant un ravitaillement en carburants, exclusivement renouvelables, et de création d'un écosystème vert intégré à Waziers s'inscrivent dans ce sens.

En outre, une étude multi-carburants comparative sur le verdissement des flottes de transport et leur conversion vers des motorisations à faibles émissions va être lancée. Son ré-

sultat permettra d'adapter, selon le triptyque économique, environnemental et technique, la mise à disposition des carburants à déployer dans le futur.

En ce qui concerne la mobilité électrique, il convient de poursuivre la stratégie actuelle visant au déploiement et l'optimisation de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques couplées au développement des véhicules hydrogènes ainsi qu'au renforcement des flottes VAE afin de diversifier l'offre d'électromobilité répondant à des besoins spécifiques dans la mobilité professionnelle sur le territoire.

D'autres sujets doivent bénéficier d'une attention particulière :

- le développement de centrales hydroélectriques
- la poursuite du développement de panneaux photovoltaïques,
- le projet de BiOstrevent de méthanisation à la ferme.
- les possibilités d'utilisation de la géothermie
- la rénovation énergétique des bâtiments publics (bâtiment de la DDTM à Douai, chaudière du commissariat central de Douai, rénovation de l'IMT Nord-Europe...), et la réhabilitation lourde des logements sociaux ou encore de locaux de TPE/PME et in fine de logements privés.

Dans le domaine de l'habitat, Coeur d'Ostrevent a notamment fait de la lutte contre la précarité énergétique un axe prioritaire de son intervention. A cet égard, la collectivité a mis en place, d'une part un programme d'intérêt général (PIG) avec pour objectif de traiter 140 logements par an (jusqu'en novembre 2023), d'autre part (à compter de 2022 pour une durée de 5 ans), une opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain et une opération de restauration immobilière (OPAH-RU et ORI) sur les communes d'Aniche, Auberchicourt et Somain. Ces programmes se conçoivent avec l'appui de l'État, de la banque des territoires et de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

De la même manière, Douaisis Agglo s'est engagée dans une politique ambitieuse d'intervention dans le parc privé. Les enjeux concernent l'ensemble des problématiques du parc existant privé : du parc potentiellement indigne aux caractéristiques préoccupantes, à l'amélioration du niveau de qualité des logements, la lutte contre la précarité énergétique. L'intervention sur l'habitat privé existant constitue une priorité de la politique habitat de Douaisis Agglo. Cette volonté forte s'appuie sur 3 postulats :

- la lutte contre la précarité énergétique ;
- la résorption de l'habitat indigne et dégradé (en luttant contre l'insalubrité, en travaillant au « recyclage » ou à la remise sur le marché des logements vacants et à l'indécence) ;
- le maintien dans les lieux des propriétaires occupants en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement.

Au-delà des actions engagées dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat (PIG Habiter Mieux) sur les 35 communes de l'EPCI, une OPAH-RU sur la commune d'Arleux est encore en cours (2017-2023). Ainsi, depuis 2013, ce sont 1 248 logements qui ont été subventionnés en mobilisant principalement les subventions de l'ANAH (19,7 M€ sur la période avec un objectif de traiter 283 logements/an) et de Douaisis Agglo.

1.4 : Accélérer la transition agricole

Comme défini dans le SCoT, il s'agit d'accélérer la démarche « du champ à l'assiette », vertueuse pour la santé et le revenu des ménages et active dans le soutien de la filière agricole.

Le territoire du Douaisis présente de nombreux atouts en matière d'agriculture, notamment par la présence de terres les plus fertiles du département et la pratique importante de la commercialisation en circuits courts. Cette richesse se traduit aussi par l'implantation sur le territoire d'établissements d'enseignement agricole de renommée tels que l'établissement public de Wagnonville (EPLEFPA) et l'institut d'Anchin à Pecquencourt mais aussi l'existence de systèmes alimentaires vertueux tels que les AMAP, PAT, Plan Bio, ALIMCAD, AGRICAD, BIODAD...

En liaison étroite avec la filière agricole, les partenaires souhaitent que les projets suivants soient menés dans le cadre du CRTE :

- développer une agriculture locale de qualité pour consommer sainement (qualité et économie de l'eau) et localement (circuits courts) : projets de cuisine centrale et de jardins maraîchers ;
- créer une filière légumineuse bio via un collectif d'agriculteurs, qui ira du pré-triage au triage de fin, le conditionnement en petit et gros volumes, et le lieu de stockage.
Un partenariat avec les agriculteurs locaux sera développé, en lien avec la chambre d'agriculture, la fondation Carasso, la région Hauts-de-France, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et d'autres associations investies dans ce champ ;
- travailler en collaboration avec le lycée de Wagnonville dans le cadre de la création d'une légumerie sur le site foncier du lycée de biotechnologies ;
- créer une filière de bières artisanales / houblon, en lien avec le lycée de biotechnologies ;
- amplifier les projets alimentaires territoriaux (programmes ALIMCAD , AGRICAD et BIOCAD) mais aussi l'aide alimentaire, en mettant en place l'agriculture urbaine, et plus spécifiquement l'accès des jardins partagés ou collectifs.
- développer l'agroforesterie : gestion de l'eau à l'échelle des bassins versant, augmentation des besoins en bois / compétition foncière, pérennité de l'agriculture (qualité et diversité des ressources), continuité et corridors écologiques, loisirs et activités de pleine nature (chasse, pêche, randonnée, agritourisme...)
- soutenir le projet de création d'une école de production sur des formations de maraîchage et des projets bio « grandeur nature », en lien avec les lycées professionnels mais aussi les deux établissements d'enseignement agricole précédemment cités. Ces deux établissements sont particulièrement dynamiques en matière de projets qu'ils articulent, développent et mettent en œuvre en coopération avec une grande diversité d'acteurs territoriaux.
- poursuivre l'engagement pour la lutte contre les perturbateurs endocriniens

Axe 2 : Compétitivité et attractivité

L'activité présente sur le territoire est essentiellement tournée vers la logistique et l'industrie automobile avec RENAULT. Implanté depuis 50 ans, cet acteur majeur de l'économie et de l'emploi local, réoriente sa stratégie de développement. Son projet de pôle de référence électrique, et la perspective récente de l'implantation d'une usine de batteries à Douai annoncent des créations d'emplois de 1500 à 2000, entre 2022 à 2025.

De plus, sous l'impulsion de Douaisis Agglo et de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent, de très belles implantations, depuis quelques années, ont vu le jour tel Toyota Boshoku à Somain, ou encore Amazon à Lauwin-Planque.

Cette dynamique a également été le fruit de la transition d'Arbel Fauvet Rail vers Millet AFR, maintenant ainsi des emplois sur site.

Toutefois, si une spécialisation peut constituer une force, elle doit s'accompagner aussi d'une diversification des activités afin de répondre aux enjeux économiques notamment en cas de crise.

Pour rappel, le plan France relance a permis un soutien financier économique conséquent d'entreprises du territoire, s'élevant à 54 783 801€ (30 entreprises concernées). D'autres demandes sont encore à l'instruction.

2.1 : Soutenir l'attractivité économique du territoire

Tenant compte de la longue tradition industrielle du Douaisis et des savoir-faire professionnels qui en résultent, mais faisant face au constat d'une désindustrialisation massive depuis plusieurs décennies, les parties conviennent de s'engager conjointement dans une stratégie de reconquête industrielle, aux fins de :

- préparer l'industrie du futur en travaillant sur la transition vers un territoire bas carbone ;
- rendre attractifs les métiers de l'industrie via le volet emploi-formation. La création prochaine d'un centre de formation des apprentis (CFA) sur le territoire de Douaisis Agglo dans les domaines du bâtiment et des métiers de la bouche y contribuera ;
- accélérer la transition numérique grâce à la digitalisation des entreprises ;
- diversifier le tissu économique en développant la part de l'activité tertiaire, au côté ou en complément des activités déployées sur des zones d'activités existantes, à l'exemple de la Renaissance à Somain ou d'EuraDouai à Douai.

Fleuron du territoire, le développement des activités de Renault dans les années à venir devra être solidement accompagné et fera pleinement partie de la stratégie locale mise en place en matière de développement économique. L'ambition du groupe est de faire de la région Hauts-de-France, « le plus grand pôle électrique » de la marque au losange. Un accord qui va réunir les 3 usines du groupe en une entité unique « Renault Electricity », entièrement dédiée aux véhicules électriques, a été signé le 1^{er} janvier 2022. Outre la création de plusieurs centaines de CDI dès 2022, le projet industriel de l'usine à Douai (construction de 3 véhicules électriques) permettrait d'optimiser sa production annuelle de véhicules, actuellement très basse.

Le site de Renault Douai a eu l'honneur de recevoir la visite le président de la République, le 28 juin 2021. A cette occasion, et dans le cadre de l'opération « Choose France », cette visite a permis de mettre en exergue et de saluer la décision du groupe ENvision AESC

(sino-japonais) d'investir près de 2 milliards d'euros pour construire et exploiter une usine de fabrication et d'assemblage de batteries destinées aux véhicules électriques sur le site de Renault Douai.

Pour permettre cette opération et, plus largement, la restructuration du site Renault, Douaisis Agglo par le biais de l'établissement public foncier du Nord (EPFN) s'engage dans l'achat de 148ha du site.

Les opérations d'aménagement qui en résulteront, ont fait l'objet d'un protocole d'accord entre Douaisis Agglo, l'EPFN et Renault le 15 juin 2021.

Ainsi qu'il s'y est engagé, l'État accompagnera financièrement les opérations et projets inhérents à cette restructuration.

L'attractivité du territoire passe aussi par :

- la montée en puissance du dispositif « action cœur de ville » (ACV) à Douai et à Somain
- la valorisation des abords et du quartier de la gare de Douai, notamment par la création d'EuraDouai dédié notamment aux investisseurs, et la réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de Douaisis Agglo d'un centre de formation d'apprentis.
- le développement des infrastructures de transport et d'intermodalité (doublement de certains axes routiers notamment la RD500, création d'un échangeur RD650-RD621, pôle intermodal autour de la gare de Sin-le-Noble, ...)
- les projets structurants (cf.2-2)

Parallèlement, des actions de redynamisation du commerce des centres-villes ou centres bourgs en lien avec certains dispositifs (cf ACV, ou « petites villes de demain ») seront développées, afin de maintenir ou d'augmenter l'emploi local indispensable à la vie économique d'un territoire.

2.2 : Promouvoir et accompagner les projets structurants, porteurs d'un développement du territoire

Territoire à la fois rural et urbain, le Douaisis nécessite que soit créé un identifiant « fort » du territoire.

Les partenaires souhaitent développer l'attractivité du territoire en faisant venir des investisseurs et des entreprises à la recherche d'une localisation au cœur d'un réseau de transports (proximité des axes routiers, gares, voies vertes, ...).

Les priorités porteront sur :

- territoire de Douaisis Agglo :
 - projet de quartier d'affaires EuraDouai ;

Situé à proximité de la cité de la Clochette (cité minière classée Unesco) et proche du centre-ville de Douai, l'actuel parc d'activités de La Clochette va connaître une transforma-

tion majeure avec l'aménagement d'un nouveau quartier d'affaires en cœur de ville. Cet aménagement, relié au centre-ville de Douai par une passerelle piétonne, viendra en complément des projets programmés dans le cadre du dispositif « Action Cœur de ville », afin de faire du Douaisis, au cœur du bassin minier, un territoire attractif pour les habitants et les entreprises.

En 2024, EuraDouai accueillera notamment le long d'un mail central paysager propice à la promenade le centre de formation des apprentis (CFA), de nouvelles entreprises, des hôtels et un parking silo, pour un investissement global de l'EPCI de plus de 50 M€.

- grands équipements culturels et de loisirs de niveau régional : boulodrome, planétarium, patinoire, musée ALAE (atelier du livre ancien et de l'estampe) ;
- projet de création, en lien avec la direction régionale des affaires culturelles et la direction de l'archéologie préventive de Douaisis Agglo, d'un centre de conservation et d'études archéologiques pour le département du Nord, en synergie avec le musée Arkéos.

- territoire de cœur d'Ostrevent :

- redynamisation de l'activité du fret ferroviaire sur le site de la gare de triage de Somain. En particulier : accompagnement de l'implantation du groupe Bils Deroo sur la zone d'aménagement concerté de la Renaissance et création d'un embranchement ferroviaire (projet acté) ;
- extension de la ZAC de la renaissance : les investissements prévus sur la ZAC de la renaissance de Somain concernent les travaux d'aménagement pour répondre aux contraintes techniques liées à l'implantation du groupe Bils-Deroo (plateforme logistique sur 26 et 14 hectares) ;
- définition d'un projet de revitalisation de la friche industrielle de l'ancienne centrale thermique d'Hornaing ;

Ce site industriel est fermé depuis 2013. Le groupe UNIPER, propriétaire, a vendu en juillet 2019 ses actifs au groupe Tchèque « EPH » spécialisé dans la production et distribution d'électricité d'origine thermique. Une réflexion avec la CCCO est en cours sur d'éventuels projets avec les représentants de GAZEL ENERGIE: production de vapeur, parc photovoltaïque, zone d'activités économiques...

- ferme photovoltaïque sur l'ancienne friche de l'usine à boulets à Somain
- création d'une piscine communautaire à Aniche.
-

2.3 : Développer l'offre touristique du territoire

Le développement de la filière touristique sous toutes ses formes (tourisme d'affaires, culturel, familial, sportif, gastronomique, patrimonial...) représente un enjeu particulier sur le Douaisis, riche d'un patrimoine culturel et d'un patrimoine naturel particulièrement denses au cœur du Bassin minier.

La compétence « promotion du tourisme » est statutairement assurée par les EPCI, qui l'exercent par leurs offices de tourisme respectifs, constitués sous forme d'EPIC : Douaisis tourisme et Cœur d'Ostrevent tourisme. Compte tenu de l'imbrication des enjeux touristiques dans le Douaisis, les deux offices de tourisme, sous l'autorité de leurs EPCI respectifs, veilleront à assurer une promotion touristique cohérente du territoire.

Sur le plan du tourisme culturel et scientifique, les partenaires viseront à valoriser les projets, existants ou à venir, portant sur les équipements et institutions culturels emblématiques du potentiel touristique du territoire, tels que :

- le centre historique minier ;
- le musée-parc Arkéos
- le planétarium
- le musée ALAE (atelier du livre ancien et de l'estampe);
- l'hôtel de ville et le beffroi de Douai ;
- le musée de la Chartreuse ;

Sur le plan des sites à forte attractivité, le présent contrat engage les partenaires à soutenir particulièrement les projets portant sur :

- la rénovation et l'adaptation du Gayant expo-concert ;
- les aménagements de la base sport-nature du terril des Argales à Rieulay, qui est passé sous gestion de Coeur d'Ostrevent par délibération du 09 décembre 2021 destiné à accroître son rayonnement communautaire ;
- les aménagements de la base de loisirs Loisiparc à Aubigny-au-Bac (Douaisis Agglo) ;

Sur le plan du tourisme d'affaires :

- la promotion des initiatives de la filière MICE (meetings-incentives-conferencing-exhibitions) avec les professionnels.

Sur le plan du développement du « slow » tourisme et des activités fluviales :

- la mise en œuvre de la charte d'intention pour une nouvelle ambition touristique pour la vallée de la Scarpe.

Sur le plan de l'offre d'hébergement et de restauration, les projets d'investissement émergents seront soutenus et accompagnés. L'ouverture de l'hôtel 4 étoiles Mirabeau, et d'une brasserie adjacente à Douai, dans l'ancien hospice de Douai, fera l'objet d'une forte promotion.

Axe 3 : Cohésion territoriale et structuration du territoire

La situation centrale du Douaisis à proximité de la métropole Lilloise, du Valenciennois, du Lensois confère à ce territoire une attractivité résidentielle.

Cependant, le territoire présente de nombreuses disparités, et concentre dans certains secteurs des difficultés socio-économiques vecteurs de pauvreté.

Aussi, afin d'enrayer ce phénomène, de nouvelles ambitions seront données à ces territoires, à partir des objectifs ci-après :

3.1 : Réussir la cohésion territoriale par la reconquête des cœurs urbains

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 comporte de nombreuses dispositions visant à adapter les règles d'urbanisme pour lutter contre l'étalement urbain et protéger les écosystèmes. Dans ce cadre, la lutte contre l'artificialisation des sols constitue une des priorités avec un objectif de réduire par deux ce rythme d'ici 10 ans, pour aboutir à un objectif 0 en 2050. Cette disposition que les collectivités publiques doivent atteindre, s'applique, notamment, en matière de renouvellement urbain et d'habitat. Aussi, les collectivités signataires devront mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme en intégrant cet objectif à court terme, en tout état de cause avant 2026.

L'impératif de cohésion territoriale s'impose aujourd'hui à l'intervention publique en matière d'aménagement et de développement tant à l'échelle intercommunale qu'au niveau communal.

Le Douaisis s'est pleinement inscrit dans cette volonté de reconquête urbaine et sociale à travers des programmes ambitieux visant à améliorer le cadre de vie et la qualité urbaine, tant dans les cœurs de ville qu'en périphérie. Ainsi, la ville de Douai est lauréate des programmes « action cœur de ville » et « réinventons nos cœurs de ville » alors que les communes d'Aniche, Arleux et Somain sont lauréates du programme « petites villes de demain ». Les plans d'actions et les financements associés à ces dispositifs constituent une forte priorité du présent contrat.

Le projet d'aménagement des abords de la gare a vocation à relancer l'attractivité de la ville de Douai et faire rayonner le Douaisis (entrée sud de la ville plus qualitative, offre de logements neufs/services/commerces, opportunités de développement économique, offre innovante en matière de services numériques et d'excellence environnementale, liaison améliorée entre la gare et le centre-ville de Douai).

De façon générale, préserver l'attractivité des cœurs de ville, c'est aussi enrayer le développement anarchique et incohérent des implantations commerciales, trop proches des dites opérations.

Le territoire est également acteur de la rénovation intégrée de ses cités minières, inscrites au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Les cités Heurteau à Hornaing, Bar-

rois à Pecquencourt, Chauffour à Somain, Croix de Pierre à Dechy sont les premières à démarrer cet ambitieux programme de rénovation intégrée, qui comprend, outre la réhabilitation des logements, l'aménagement des espaces publics et paysagers de la cité. Ces dispositifs mobilisent d'importants financements dans le cadre de « l'engagement pour le renouveau du bassin minier ».

Les cités Agache (Fenain), Bois Brûlé (Somain) et Champ Fleuri (Masny) sont également en phase de démarrage au titre du 1^{er} triennal (2018-2020).

3.2 : Promouvoir l'accès à la culture du territoire

Les partenaires souhaitent faire rayonner le territoire à travers un développement culturel homogène, en partenariat avec les communes et le réseau associatif culturel, mais aussi à partir des équipements culturels existants ou à venir {conservatoire à rayonnement régional, Tandem, scène nationale, et musée ALAE (atelier du livre ancien et de l'estampe)} .

Le Douaisis est un territoire riche en patrimoine, muséographique et monumental, avec notamment 4 musées importants (centre historique minier à Lewarde, musée de la Chartreuse à Douai, musée-parc Arkéos et musée municipal d'histoire locale à Marchiennes) et 72 monuments historiques.

De même, la préservation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la valorisation des patrimoines fragiles et le soutien au développement d'une politique de démocratisation culturelle accessible à tous sont autant d'actions que les partenaires s'engagent à soutenir.

En outre, les priorités territoriales suivantes sont actées :

➤ Pour le territoire de Douaisis Agglo :

- promotion de la cité du livre, en lien avec l'imprimerie nationale IN Groupe, et le musée ALAE (atelier du livre ancien et de l'estampe) : toujours en activité, l'atelier, créé en 1640, comprend un patrimoine riche et vaste, d'abord en machines avec sa centaine de presses anciennes (dont la réplique de la presse originelle de Gutenberg), ensuite en poinçons (700.000 pièces gravées dont 500.000 classées) et en livres (plus de 35.000 livres anciens du 16^{ème} siècle à nos jours).

L'atelier entretient également la mémoire et la transmission de savoir-faire artisanaux uniques, via l'organisation de formations, comme la gravure de poinçons typographiques et la fonte de caractères topographiques reconnus comme Patrimoine National Immatériel.

La volonté d'IN Groupe et de Douaisis Agglo est de permettre l'accès permanent à ce patrimoine exceptionnel.

- développement de la promotion du musée-parc Arkéos et de son parc de reconstitution médiévale grâce aux futurs aménagements (taverne, motte féodale, jardin des simples, basse-cours, etc.), afin que les visiteurs puissent vivre une véritable immersion au cœur du Moyen-Age ;

- construction d'un planétarium high-tech juste à côté du musée-parc Arkéos, qui sera un lieu de culture scientifique consacré à l'astronomie, permettant une projection du ciel étoilé

dans un véritable « simulateur astronomique » de dernière génération. Y sera associé un observatoire ;

- développement de Legendoria, royaume des contes&légendes, avec le projet de festival de la marionnette ;

- dans le cadre du contrat de rayonnement touristique, en lien avec l'agence « autour du Louvre Lens » et des offices de tourisme intercommunautaires, actions de promotion autour du tourisme fluvial et fluvestre, et de la stratégie événementielle sur la thématique de l'univers des géants, en lien avec l'inscription de nos géants au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ;

- poursuivre les actions portées dans le cadre des CLEAs, des « résidences mission » ;

- rendre la culture accessible à tous, avec notamment une politique tarifaire adaptée.

➤ Pour le territoire de Cœur d'ostrevent :

- conserver et valoriser la culture minière et développer un musée de société du XXIème siècle avec le centre historique minier, véritable outil de développement territorial ;

- continuer à développer une politique culturelle d'accès à la culture pour tous grâce à une offre culturelle régulière gratuite s'articulant autour d'actions culturelles et de spectacles ayant lieu dans l'ensemble des communes du territoire ;

- continuer à développer l'éducation artistique chez les jeunes (CLEA – résidence-missions) et nourrir l'éveil culturel dès le plus jeune âge ;

- proposer des projets culturels et artistiques au réseau musical des pratiques amateurs ;

- créer un parcours d'interprétation plein air sur la thématique du gré (situé dans le parc du château à Lewarde) ;

- développer le numérique comme un medium d'accessibilité à la culture dans les bibliothèques ;

- en lien avec la création d'un réseau de lecture publique Cœur d'Ostrevent composé de 15 bibliothèques, continuer la métamorphose de ce réseau en tiers-lieux. Il s'agit de transformer en véritable tiers-lieux, des « lieux » pour faire ensemble (coworking, atelier partagé, fablab), pour développer le lien social et faciliter l'émancipation ainsi que des initiatives collectives.

En complément, il convient de :

- valoriser et promouvoir la richesse patrimoniale et particulièrement les monuments historiques

Fort de son riche patrimoine historique, la ville de Douai poursuit ses investissements pour préserver et mettre en valeur ce patrimoine. Après la restauration de l'ensemble des couvertures et façades de l'hôtel de ville financées à 50% par l'État, celles de la collégiale

Saint-Pierre, ce sont les couvertures et charpentes de l'église Notre Dame qui sont rénovées; avec le soutien de l'État (direction régionale des affaires culturelles) pour un montant global de plus de 3M€ TTC.

- faire du Douaisis un territoire d'excellence scientifique dans le domaine de l'archéologie par l'implantation d'un centre de conservation et d'études (CCE) archéologique, à vocation départementale sous l'égide de la DRAC (projet à mettre en synergie avec le musée-parc Arkéos) ;
- soutenir les acteurs de la lecture publique sur le territoire ;
- favoriser l'accès à la culture pour tous :
 - par la mobilisation des centres socio-culturels, en particulier sur l'accès à la lecture et des actions de lutte contre l'illettrisme ;
 - par le développement d'initiatives déconcentrées des grandes institutions culturelles dans les quartiers en politique de la ville (conservatoire à rayonnement régional, pour la musique et la danse, scène nationale « Le Tandem », Arkéos et Legendoria hors les murs à la rencontre avec les élèves auxquels différents ateliers sont proposés en fonction de l'âge) ;
 - par une politique tarifaire attractive de ces institutions.

3.3 : Favoriser la transition vers le monde digital et faire du numérique un levier d'adaptation et de développement du territoire

L'accessibilité numérique en très haut débit constitue un enjeu majeur d'aménagement des territoires, en lien avec la mise en œuvre du plan national « France très haut débit ». Il est facteur d'attractivité et de compétitivité, vecteur de démocratie locale et participative, outil au service des politiques publiques, enjeu de société et de cohésion sociale pour les familles, les entreprises et les services publics.

Sur ce territoire, où la fibre est en cours de déploiement et où la 5G couvre déjà plus d'une dizaine de communes, la transition numérique et la digitalisation seront accélérées. Dans ce cadre, les partenaires souhaitent anticiper ces mutations et soutenir dans les années à venir les projets qui s'articuleront notamment autour des thématiques suivantes :

- rendre les services et le numérique accessibles à tous (espaces France services, déploiement de conseillers numériques, développer l'usage des « bus bleus » en lien avec le conseil départemental du Nord et l'État, réseau de lecture publique) afin que les usagers les plus éloignés du numérique (notamment les quartiers en politique de la ville et les zones rurales) puissent trouver près de chez eux de l'aide pour accéder aux administrations ou services publics dont ils ont besoin ;
- œuvrer sur la mise en place de nouvelles organisations de travail ;

- travailler sur la digitalisation des entreprises en venant en appui direct des très petites entreprises (TPE) du territoire vers la transition digitale.

Les partenaires s'engagent à promouvoir ces objectifs, en lien avec les acteurs du monde économique, en particulier la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat.

3.4 : Promouvoir le sport

La pratique sportive, contributrice de bien-être et de santé, est de plus en plus prisée par les publics de tous âges.

Le sport et l'activité sportive permettent aux individus dans une pratique récréative ou de compétition, tant à l'école que dans le cadre d'une pratique de loisir mais également de travail, de développer le lien social, d'apporter du bien-être, de prévenir certaines pathologies.

Les partenaires souhaitent que l'offre sportive soit la plus diversifiée possible sur le territoire.

Cependant, certaines installations des collectivités deviennent vieillissantes, et les communes voient émaner de nouveaux besoins. A titre d'exemples, la réhabilitation de la piscine d'Hornaing, la construction d'une piscine intercommunale sur le territoire de la CCCO et d'un dojo à Pecquencourt, ou encore des équipements de grande envergure comme le boulodrome ou la patinoire (cf axe II, 2.2) sont des projets structurants. Afin que l'offre sportive soit adaptée à la diversité du territoire, tous les efforts seront déployés pour que les grands projets à rayonnement communautaire soient accompagnés financièrement.

En complément, des initiatives locales seront encouragées pour l'aménagement de parcours pédestres ou cyclistes balisés, susceptibles de s'inscrire dans des politiques plus larges de développement durable, notamment la mise en œuvre du schéma « ALL, expérience sports et nature ».

Axe 4 : Cohésion sociale : inclure, apporter du bien-être et améliorer le vivre ensemble

La période de l'activité minière fut synonyme de grande cohésion sociale, et la reconversion économique plutôt réussie au regard du nombre d'emplois créés depuis l'arrêt de cette activité (cf axe II). Cependant, une fracture sociale s'est établie, caractérisant les communes du bassin minier, plus précisément les cités minières où la paupérisation y est accrue et de nombreux indicateurs économiques et sociaux restent alarmants.

Afin que ce territoire bénéficie d'une nouvelle image de marque corrélée à l'actuelle démarche de l'ERBM, il convient d'ouvrir des chantiers de cohésion sociale, afin que les composantes de la vie quotidienne des résidents fassent l'objet d'une attention particulière. Dans ce cadre, des actions d'accompagnement dans des domaines qui leur font actuellement défaut seront mises en œuvre, tel que :

-l'inclusion numérique en mettant en œuvre une stratégie numérique sur le territoire afin de disposer d'une vision, d'orientations et de projets en faveur des habitants

-la politique de la ville en soutenant, par le pilotage du contrat unique d'agglomération, les démarches de cohésion sociale en direction des publics en géographie prioritaire .

Les élus de Douaisis Agglo souhaitent ainsi :

➤ développer l'insertion et l'accompagnement vers l'emploi en:

- contribuant aux politiques d'emploi pour les jeunes de 16 à 30 ans,
- « allant vers » les publics les plus fragiles qui sont très éloignés du marché du travail pour les accompagner vers la levée des freins, l'insertion sociale et professionnelle (actions Politique de la ville),
- ciblant le volet formation (appui avec les missions locales), avec un focus spécifique sur les femmes 18-25 ans qui ne répondent souvent à aucun dispositif,
- développant l'appui aux associations employeuses et aux structures actrices de programmes de cohésion sociale,
- créant, dans le cadre de l'ERBM et de la rénovation des cités minières, des plans insertion emploi intégrés pour les publics des cités concernées par les chantiers, associés à un plan de promotion des métiers du bâtiment pour les entreprises qui sont en recherche de main d'œuvre,
- initiant les clauses d'insertion dans la commande publique sur les marchés portés par l'agglomération,
- mettant en œuvre la filière de recyclage du matériel informatique afin de permettre au plus grand nombre de se former, de racheter du matériel et de raccrocher les personnes éloignées du numérique (formalités administratives, recherche d'emplois, etc.),

➤ soutenir des actions de développement local :

Les actions déjà développées au sein de Douaisis Agglo doivent être poursuivies et amplifiées. Il s'agira notamment de travailler à :

- améliorer le cadre de vie (labellisation cité éducative de Douai-Waziers),
- veiller au bien-être des jeunes, créer du lien social en développant une offre d'équipements sportifs adaptée,

- avoir une politique en faveur d'équipements sportifs accessibles à tous (boulodrome, patinoire, piscine, etc.),
- rénover, en tant que de besoin, les commerces en centre-ville et y apporter une plus grande cohésion territoriale en accueillant plus d'emplois, plus d'habitants, plus de services (NPNRU, ERBM, ACV, petites villes de demain, etc.).

➤ soutenir les personnes précaires et politiques de peuplement

L'intérêt des élus pour la thématique de l'habitat, du logement, de la place de la cité, de la place de l'habitant, se manifeste déjà sur le territoire par bon nombre de projets qui ont été mis en œuvre. Il conviendra de poursuivre cette politique sur différents sujets :

- traiter la question du logement du public prioritaire (DALO-PDALHPD), des jeunes ou tout public en situation en grande difficulté, des sans-abris et des personnes en situation de handicap,
- améliorer l'habitat ancien, lutter contre la vacance de logements et l'habitat indigne,
- développer en termes d'habitat, une offre diversifiée de logements, tenant compte des besoins et des spécificités du territoire, dans le cadre de politiques de peuplement,
- travailler à un territoire offrant un habitat répondant aux besoins de ses habitants, contribuant à une plus grande sobriété énergétique, visant une plus grande mixité sociale,
- être un territoire qui part à la reconquête des logements vacants pour requalifier un parc privé vétuste, lutter contre les friches urbaines, rénover et restructurer des logements et bâtiments en centres-villes et centres bourgs dans le cadre d'une démarche intégrée,
- adapter son offre de logements à l'évolution de sa population,
- développer un territoire de transition énergétique au profit de l'amélioration de la qualité de vie des habitants en réduisant la facture énergétique, en augmentant le confort thermique des logements, en incitant au développement d'une nouvelle offre de logements très performants.

➤ réduire les écarts de santé

La santé est un sujet de préoccupation pour les élus du Douaisis. Les actions à mener sur ce sujet sont importantes afin de diminuer les indicateurs de mortalité et morbidité, de permettre à tout un chacun un accès aux soins plus faciles. Il convient donc de :

- simplifier le parcours de santé,
- renforcer la promotion de la santé et la prévention, ainsi que les environnements favorables à la santé (ASV atelier santé ville à destination initialement des habitants des QPV en élargissant au reste de la population du territoire),
- développer l'articulation ville/hôpital,
- avoir une stratégie territoriale limitant la désertification médicale (conseil local de santé mentale et le contrat local de santé qui concernent les deux EPCI),

Pour ce faire, les élus s'appuieront sur l'étude du SCoT qui a été faite sur le sujet ainsi que sur celle menée dans le cadre du pôle métropolitain Artois-Douaisis qui couvre entre autres les deux EPCI signataires de ce CRTE.

Au-delà des objectifs communs aux deux EPCI évoqués supra, les élus de la CCCO souhaitent cibler leurs interventions sur différents champs thématiques et notamment :

-la prévention de la délinquance et la lutte contre la radicalisation et ainsi répondre aux problématiques de délinquance et de sentiments d'insécurité en mettant en œuvre une stratégie de la prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation.

Cœur d'Ostrevent portera ainsi une stratégie communautaire, dans la forme d'un CISPD, laissant les problématiques locales à la charge des communes. Cette stratégie apportera

une plus value et permettra de travailler sur des problématiques transversales au territoire.
(violences conjugales, addictions.. par exemple)

-l'enfance et la jeunesse en développant une politique éducative.

Il s'agit ainsi pour les élus de :

- ❖ rendre les services accessibles à tous
 - améliorer la lisibilité de l'offre de services
 - améliorer la couverture territoriale des services
 - aller vers les publics ou « invisibles » et lutter contre le non recours
- ❖ Aider les familles à concilier vie professionnelle / vie familiale et vie sociale
 - soutenir les projets éducatifs du territoire favorisant l'épanouissement de chaque enfant
 - soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants
- ❖ Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale
 - favoriser la mixité sociale, le lien social et l'engagement citoyen
 - lutter contre les discriminations et les fractures sociales
 - promouvoir et soutenir les initiatives associatives
- ❖ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
 - lever les freins à l'emploi et à la formation
 - lever les freins pratiques et psychologiques à la mobilité
 - adapter les types et les niveaux de compétences des habitants aux besoins des employeurs du territoire
- ❖ Soutenir les actions de prévention et la lutte contre l'isolement
 - soutenir les actions de prévention et l'accompagnement des publics
 - favoriser le décroisement, le travail en réseau pour les situations d'urgence et les ruptures de parcours
 - favoriser la vie sociale et les solidarités locales.

Les élus conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre de ces contrats en fonction des besoins des différents territoires.

Au regard des engagements précités des élus, seront mises en œuvre des actions concourant aux objectifs cités ci-après.

4.1 : Maintenir et développer l'emploi et la formation

Dans un contexte où le niveau de chômage dans le Douaisis est plus élevé que la moyenne nationale, et particulièrement dégradé dans les QPV, les objectifs suivants seront poursuivis et amplifiés en lien avec le service public de l'emploi local (SPEL) :

- accompagner les plans de recrutement des entreprises, à partir d'un tableau de bord systématique. En particulier, le plan de recrutement de 2 000 emplois de la future usine de batteries destinée à s'implanter sur le site de Renault Douai, sera particulièrement soutenu ainsi que le plan de recrutement « Renault Electricity » (300 à 400 nouveaux emplois à Renault Douai en 2022).
- pour corriger efficacement le déficit d'emploi et de revenus du travail dans les QPV :
 - la promotion des emplois francs sera poursuivie et amplifiée,
 - la promotion des CIE jeunes dans le secteur marchand est une priorité,
 - la construction de parcours professionnels à partir des contrats en parcours emploi compétence, d'un niveau encore faible, fera l'objet d'un effort particulier ;
- les partenaires affirment leur volonté de valoriser plus activement l'emploi des jeunes, particulièrement envers ceux les plus éloignés de l'insertion professionnelle, notamment le public des « décrocheurs » et celui des bénéficiaires de la Garantie jeunes, dans le cadre du plan #1jeune1solution.

En matière de formation professionnelle :

- le Douaisis sera doté d'un CFA orienté vers les métiers de l'éco-construction. Cet équipement est acté par la région et la CMA ;
- la mise en œuvre du plan régional de formation dans le Douaisis sera très régulièrement évaluée.

Coeur d'Ostrevent a obtenu en 2021 la labellisation cité de l'emploi. Dans ce cadre, un plan d'action spécifique et une équipe dédiée de 3 personnes vont être déployés. Les objectifs sont les suivants :

- organiser autour du demandeur d'emploi à l'échelle d'un quartier ciblé une meilleure coordination et mise en réseau de tous les acteurs intervenant dans le champ de l'emploi (entreprises, réseau territorial de l'État, collectivités, acteurs associatifs),
- décloisonner les habitudes de travail pour permettre d'atteindre les publics non accompagnés, notamment les plus éloignés des dispositifs de formation et de l'emploi,
- personnaliser les suivis des demandeurs d'emploi par les acteurs de terrain.

L'État soutient le Coeur d'Ostrevent pour l'année 2022 à hauteur de 100K€ (43K€ pour le poste de chargée de coordination et 57K€ pour le financement d'actions spécifiques et de l'évaluation du dispositif) et par l'octroi de 2 postes d'adultes relais financés en quasi-totalité.

Les collectivités déploient par ailleurs une stratégie particulière qui s'adapte aux besoins des habitants, des entreprises et aux opportunités locales. Celle-ci est mise en œuvre de manière opérationnelle par une équipe dédiée et s'appuie notamment sur :

- La préparation spécifique des publics via l'insertion par l'activité économique (IAE)

La CC Coeur d'Ostrevent porte notamment en interne des ateliers chantiers d'insertion permettant tous les ans à une centaine de personnes de se remettre dans une dynamique emploi. Via les supports BTP, espaces verts et couture, et l'accompagnement socioprofessionnel renforcé, cette étape de parcours permet de lever les freins à l'emploi et de préparer efficacement les personnes à un retour à l'emploi.

- La promotion et le développement de la clause d'insertion.

Les clauses sociales d'insertion constituent un levier territorial pour l'emploi. Les collectivités offrent un accompagnement « clé en main » aux donneurs d'ordre et entreprises attributaires des marchés. Ainsi, elles définissent les nombres d'heures d'insertion à intégrer aux marchés, identifient et préparent les publics, accompagnent l'entreprise dans le recrutement et contrôlent la réalisation des obligations d'insertion.

Les résultats obtenus dans le cadre des opérations ERBM notamment ont montré la pertinence et la cohérence de la procédure mise en œuvre avec les partenaires locaux qu'ils soient institutionnels ou associatifs, du champ de l'insertion professionnelle, de la formation ou de la médiation.

- Le soutien aux structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Les collectivités soutiennent techniquement et financièrement plusieurs structures locales d'accompagnement des demandeurs d'emploi (mission locale, proch emploi, proch info formation). Via leur programmation annuelle « politique de la ville », elles veillent également à la cohérence des actions déployées sur le territoire en matière d'emploi et soutiennent différents programmes innovant visant la levée des freins périphériques à l'emploi (mobilité, santé, numérique...) et la remobilisation vers l'emploi.

- L'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et préparation à l'emploi.

Les deux EPCI déploient des actions de proximité, individuelles et collectives, dans les quartiers afin d'aller vers les habitants en recherche d'emploi. Grâce au partenariat développé localement et à une structuration des collaborations expérimentées dans le cadre des opérations ERBM, elles interviennent auprès et avec les partenaires afin de mobiliser de manière réactive les outils et leviers disponibles pour fluidifier les parcours et faciliter l'accès à l'emploi.

- La mise en relation avec le monde économique.

Parallèlement, un réseau d'entreprises citoyennes est organisé afin de permettre aux demandeurs d'emploi de se préparer efficacement au monde professionnel (visites d'entreprises/chantier, témoignages, présentation métiers, accueil d'immersions, parrainage, réseautage...). Des événementiels « emploi-formation » sont également régulièrement mis en place localement (jobs dating, forums, sessions de recrutement...) afin de permettre aux habitants de rencontrer directement entreprises et employeurs.

4.2 : Articuler politique de l'habitat et politique de peuplement

La politique du logement dans le Douaisis s'appuie sur les programmes locaux de l'habitat (PLH) et sur les conférences intercommunales du logement (CIL). Ces dispositifs sont portés par Douaisis Agglo et Coeur d'Ostrevent. Cette démarche partenariale et transversale se fait en cohérence avec les autres enjeux territoriaux : aménagement durable, mobilité et renforcement des centralités notamment, pour permettre des parcours résidentiels fluides et adaptés.

Les objectifs à promouvoir sont les suivants :

- logement des publics prioritaires (DALO-PDALHPD) et des publics en situation de grande difficulté ;
- développement de l'adaptation des logements aux situations de dépendance et de handicap ;
- prévention des expulsions locatives (le partenariat social est efficace dans ce domaine dans le Douaisis, plus de 90 % des ouvertures de contentieux locatifs ne débouchent pas sur une réquisition de la force publique) ;
- à travers les commissions d'attribution des logements, accès au logement des personnes en hébergement d'urgence, et des migrants sous statut (programme « accès vers et dans le logement ») ;
- lutte contre l'habitat indigne, en mettant en place un diagnostic initial au programme d'intérêt général (PIG) et en systématisant l'action contre les marchands de sommeil. A cet égard, Cœur d'Ostrevent, va instaurer à partir de 2022 – sur une partie de son territoire – un permis de louer et de diviser à l'attention des propriétaires bailleurs. Sur le territoire de Douaisis Agglo, la réflexion est en cours.

4.3 : Promouvoir l'égalité des chances dans les quartiers en politique de la ville

Les indicateurs en matière de réussite éducative et les retours des partenaires font état d'un déficit global de formation et de qualification professionnelle assez marqué sur le territoire, doublé d'un phénomène de décrochage scolaire et familial.

Face à cette problématique, les programmes dédiés sont déjà mis en place par certaines collectivités et doivent continuer à se développer. Ils se traduisent par des équipes pluridisciplinaires de soutien et de partenariat exemplaire avec l'Education nationale sur le repérage, le suivi des enfants et l'approche globale des fratries et des familles. Ces dispositifs seront déployés sur des secteurs carencés à ce jour, en partenariat avec les élus et inspecteurs de l'éducation nationale concernés.

S'y greffent, durant les périodes de vacances scolaires, d'autres actions (vacances apprenantes, quartiers d'été, quartiers solidaires, etc), au titre desquelles l'État a contribué financièrement à hauteur de 593 271€ en 2020.

Cette mobilisation financière vient s'ajouter aux enveloppes allouées au titre des contrats de ville du territoire, soit globalement 1,36M€/an jusqu'à leur terme.

Enfin, les cités éducatives, label d'État qui permet d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans (programmation en cours de Douai-Waziers) et l'aide à la numérisation des écoles, et cités de l'emploi (CCCO lauréate), constituent de nouveaux et importants leviers d'action et de financement.

Les objectifs sont les suivants :

- mettre en place et piloter la cité éducative labellisée pour les QPV de Douai et Waziers (une des 3 retenues dans le département du Nord). Pour ce faire, le soutien financier de l'État sera de 350K€/an durant 3 ans.

- développer une présence déconcentrée de la mission locale dans les QPV pour identifier et prendre en charge de nouveaux publics jeunes ;
- monter en puissance sur l'accès à la « garantie jeune » ;
- déployer l'action de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs sur le bassin de Douai (PSAD). Cette structure partenariale est une particularité propre au Douaisis. Son action s'avère très performante : sur les 808 jeunes décrocheurs recensés au 14 juin 2021, 173 ont trouvé une solution et 450 sont en cours d'accompagnement.

4.4 : Accroître la sécurité sur le territoire

Le niveau de faits constatés de délinquance dans le Douaisis s'est révélé globalement stable depuis quelques années (environ 11 000 faits constatés par an).

Pour autant, certains indicateurs se sont dégradés de façon préoccupante :

- violences intrafamiliales, particulièrement violences faites aux femmes (priorité des financements du fonds interministériel de prévention de la délinquance ;
- atteintes aux biens, particulièrement vols par effraction, vols par ruse envers les personnes âgées.

Si le territoire est généralement épargné par les phénomènes de violence urbaine, certains faits (violences urbaines dans le quartier résidence Gayant en mars 2021, rixes entre bandes rivales de Douai et Waziers au printemps 2021) constituent des signaux d'alerte qui conduisent à intensifier la vigilance.

La reconquête des quartiers gangrenés par les trafics de stupéfiants s'est traduite par la multiplication des contrôles des points de deal, et par d'importants démantèlements de réseaux.

Les maires de plusieurs villes ont mis en place des comités partenariaux de sécurité et de lutte contre les incivilités.

Les communes d'Auby, Courchelettes, Cuincy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Flines-lez-Râches, Hornaing, Orchies, Roost-Warendin et Sin-le-Noble ont décidé la création d'une police municipale, le cas échéant mutualisée entre plusieurs communes. Les communes d'Aniche, Lambres-lez-Douai, et Pecquencourt y réfléchissent.

Le réseau de vidéoprotection est créé dans certaines communes (Bruille-lez-Marchiennes, Fenain, Flers-en-Escrebieux, Hornaing, Lallaing, Pecquencourt, Raimbecourt, Sin-le-Noble, Wandignies-Hamage et Waziers), ou renforcé dans d'autres.

Un contrat de sécurité intégrée est conclu conjointement avec les villes de Douai, Sin-le-Noble, Waziers et Cuincy (caractérisées par un tissu urbain imbriqué et un haut degré de sensibilité en matière de sécurité). La CCCO a de son côté décidé de développer une stratégie globale de prévention de la délinquance, profitant notamment du recrutement d'un chargé de mission spécifique sur cette thématique.

4.5 : Réduire les écarts de santé

Le territoire du Douaisis connaît une mortalité supérieure d'un tiers à la moyenne nationale à toutes les tranches d'âge, avec un enjeu important de non-recours aux soins ou de recours tardif.

Un fort déficit de médecine libérale (généralistes et spécialistes) caractérise aussi ce territoire.

Sur la base des conclusions du schéma local de santé piloté par le SCoT, la mise en place d'un contrat local de santé à l'échelle du Douaisis paraît une nécessité, en s'appuyant notamment sur le groupement hospitalier des territoires Douai-Somain, les deux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) de l'arrondissement concernées, la maison médicale de garde et la plate-forme santé du Douaisis, qui préfigure actuellement un dispositif d'aide à la coopération (Dac). Un conseil local en santé mentale a été mis en place sur le Douaisis. Instance de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels médico-sociaux, il a pour objectifs de définir et de mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Des actions de prévention seront fortement développées en complément de maisons et centres de santé participatifs à conforter, pour favoriser l'accès aux soins des habitants des quartiers, notamment en politique de la ville. Cette dynamique sera amplifiée, au regard de ce contexte sanitaire à faire infléchir.

En 2020, l'ARS a soutenu financièrement des opérateurs locaux intervenant en matière de santé sur ce territoire, à hauteur de 766 382€. Par ailleurs, elle met à disposition des acteurs de santé (pour les secteurs sanitaire et médico-social) la plateforme numérique régionale "Prédice", qui permet la coordination interprofessionnelle et vise la diminution des écarts de santé.

3. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales (CAUE, CPIE, agences d'urbanisme...), pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

4.ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à mobiliser leurs moyens respectifs pour contribuer à la réalisation de premières actions présentées dans le cadre du CRTE.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Ils mobiliseront, à l'appui du CRTE :

- des crédits du plan France Relance ;
- des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- l'engagement d'un comité des financeurs dont la composition reste à définir *conjointement*, donnant sa validation des actions.

L'État et ses opérateurs (ADEME, Agence de l'Eau, Banque des Territoires, EPF)

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la caisse des dépôts peut mobiliser la banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- l'ANCT peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'office français pour la biodiversité (OFB), l'agence nationale de l'habitat (ANAH), l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la banque publique d'investissement (Bpifrance), l'agence française de développement (AFD), l'office national des forêts (ONF), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs pourront être jointes en annexe du présent contrat.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5. GOUVERNANCE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la finalisation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance qui regroupe tous les contributeurs au CRTE tel l'ADEME, la caisse des dépôts via la banque des territoires, l'ANCT, l'office français pour la biodiversité (OFB), l'agence nationale de l'habitat (ANAH), l'agence Nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la banque publique d'investissement (Bpifrance), l'agence française de développement (AFD), l'office national des forêts (ONF), etc.

5.1 Le comité de pilotage (COPIL)

Le COPIL est co-présidé par le sous-préfet de Douai ou son représentant, et par les deux présidents d'EPCI signataires ou leurs représentants.

Il est composé :

- des deux présidents d'EPCI signataires ;
- des services de l'État référents des orientations du CRTE ;

- de la caisse des Dépôts – banque des territoires ;
- des opérateurs et établissements publics de l'État mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins 1 fois par an.

Il aura pour mission de suivre la mise en place du CRTE, la présentation annuelle de programmation financière, la validation de l'évaluation annuelle du CRTE soumises par le comité technique, la décision d'éventuelle mesure rectificative et l'étude des demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientation d'action.

5.2 Le comité technique (COTECH)

Le COTECH est l'émanation technique des exécutifs signataires. Sa composition sera variable selon l'ordre du jour, mais sera constitué des services de la sous-préfecture et des deux collectivités signataires ainsi que des contributeurs et partenaires territoriaux conviés (en fonction de l'ordre du jour)

Il a à sa charge de mettre en place des outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations, de veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, de vérifier l'avancement des dossiers, d'analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets, de préparer les décisions du COPIL, d'étudier ainsi que de statuer sur les évolutions et les propositions des fiches d'actions.

Il se réunira au moins 2 fois par an.

6. SUIVI, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

À la fin du plan de relance, il sera organisé un événement public à l'initiative du territoire signataire, afin d'échanger sur le retour d'expérience, d'évaluer le bilan et entretenir la dynamique générale de la démarche.

7. MODALITÉS D'EXÉCUTION

L'entrée en vigueur du contrat de relance et de transition écologique est effective dès sa signature.

Sa durée est de 6 ans, comprenant notamment une première période de 2 ans correspondant à la mise en œuvre du plan de relance.

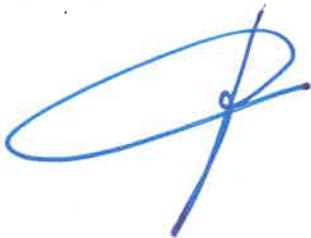
Le contrat étant évolutif, un plan d'actions pourra être ajouté par voie d'avenant. Ce plan d'actions permettra une meilleure définition des projets en termes d'objectifs, de coût, de maîtrise d'ouvrage, de calendrier et d'indicateurs de suivi.

Il prendra fin au 31/12/2026. A son terme, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts.

Dans l'hypothèse où l'un des partenaires signataires souhaiterait mettre fin préalablement à l'exécution du présent contrat, il pourra le faire d'un commun accord entre les parties présentement signataires, et après avis favorable du comité de pilotage.

Douai, le 1er février 2022

Le président de la
communauté d'agglomération
Douaisis Agglo



Christian POIRET

Le préfet du Nord,
préfet de région Hauts-de-
France



Georges-François LECLERC

Le président de la
Communauté de communes
Coeur d'Ostrevent



Frédéric DELANNOY

ANNEXES

1) ANNEXE 1 - Cartographie :

1.1 : Carte des deux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'arrondissement de Douai signataires du CRTE.

1.2 : Carte des Nouveaux Quartiers Prioritaires (NQP) de l'arrondissement de Douai.

1.3 : Carte de programmation du contrat d'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier.

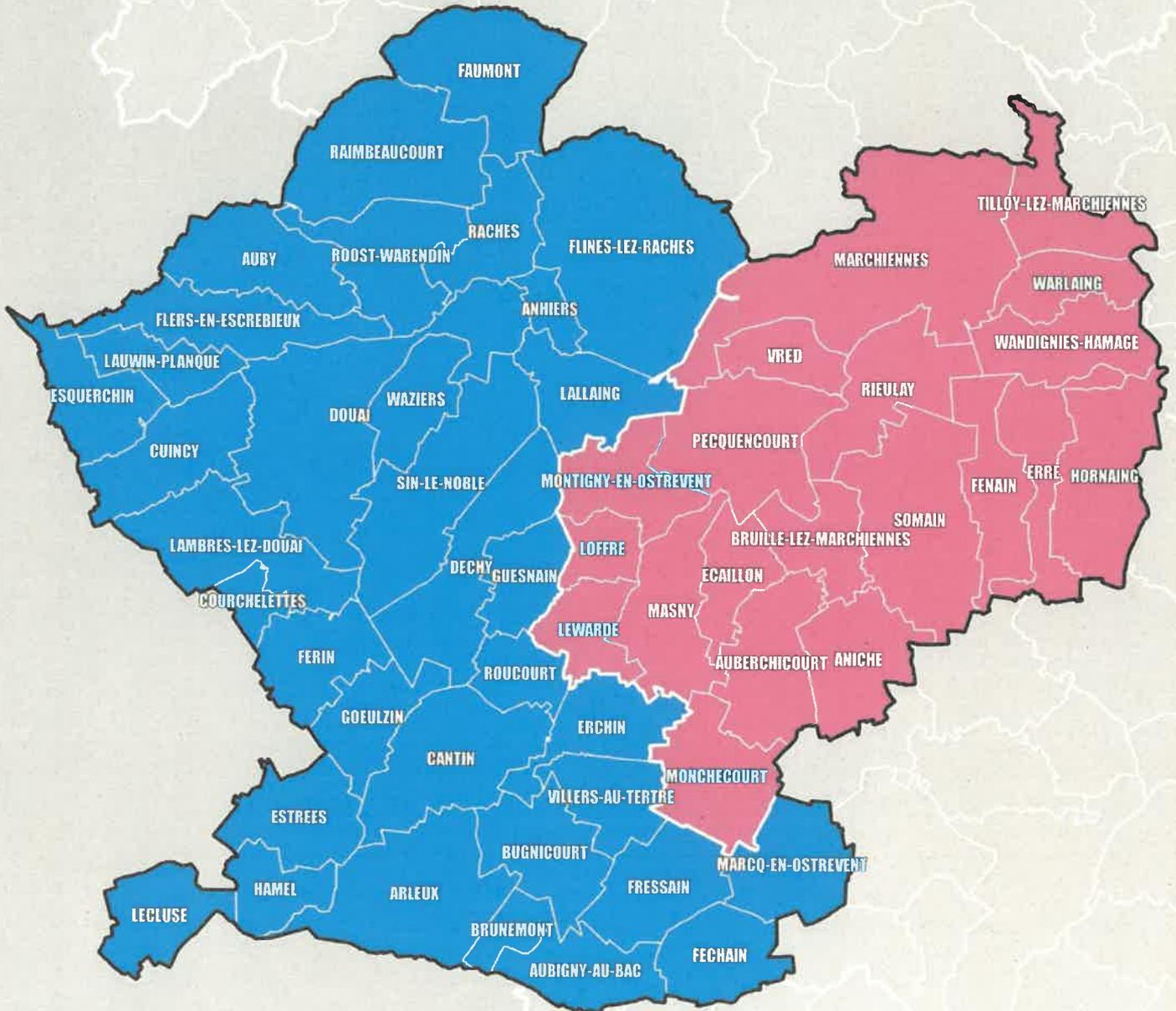
2) ANNEXE 2 – Bilan des principales mesures et appels à projets du plan de relance dans le Douaisis.

3) ANNEXE 3 – Tableau récapitulatif des investissements des partenaires sur le sexenal 2021 – 2026.

4) ANNEXE 4 – Récapitulatif de la gouvernance du CRTE

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Arrondissement de Douai



Légende

- Douais Agglo
- CC Coeur d'Ostrevent

PRÉFET
DU NORD
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

DDTM
NORD



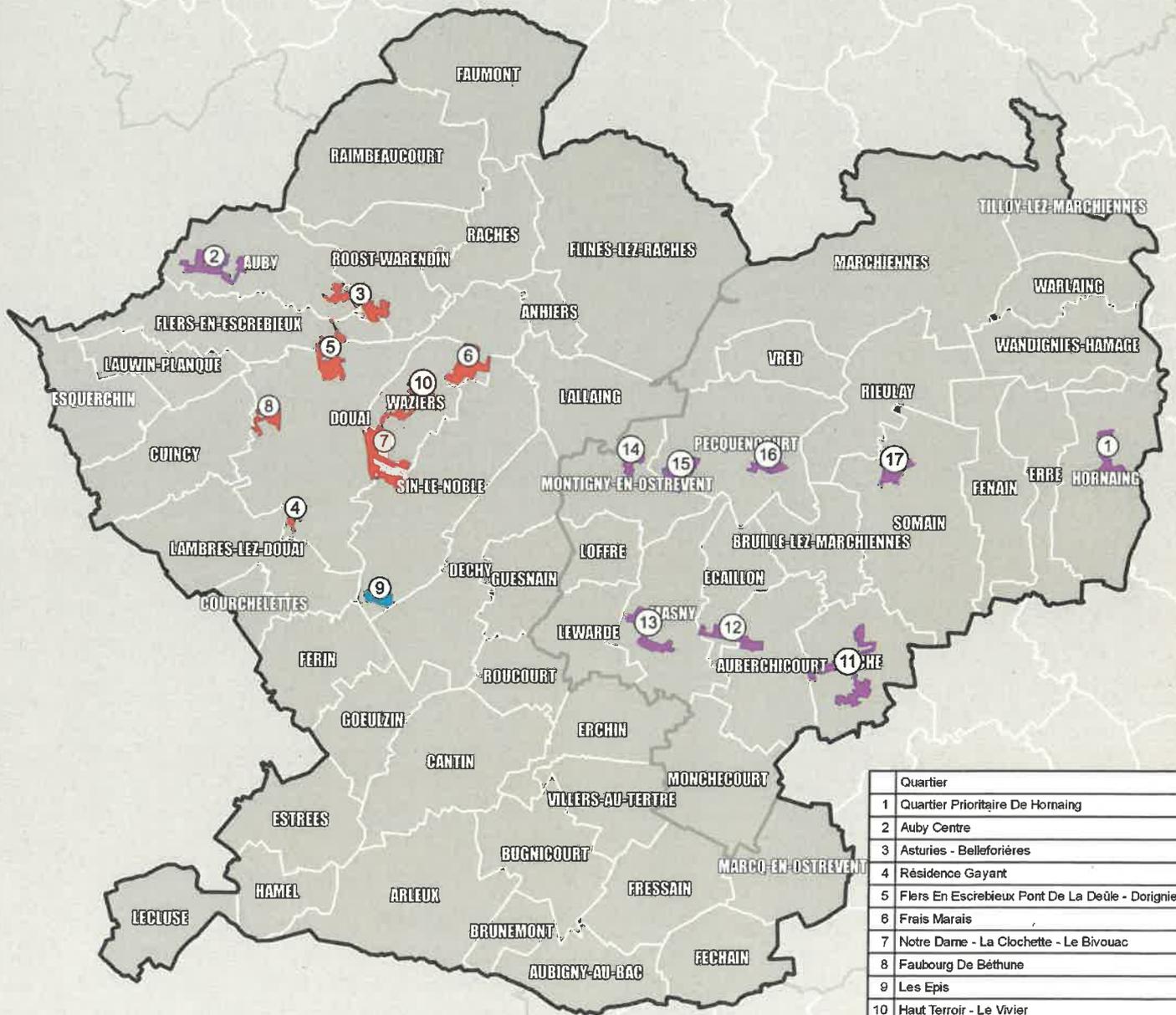
0 1 2 km

Octobre 2021 - Source : DDTM 69



Nouveaux Quartiers Prioritaires (NQP)

Arrondissement de Douai



Quartier
1 Quartier Prioritaire De Hornaing
2 Auby Centre
3 Asturies - Belleforières
4 Résidence Gayant
5 Flers En Escrèbieux Pont De La Deûle - Dorignies
6 Frais Marais
7 Notre Dame - La Clochette - Le Bivouac
8 Faubourg De Béthune
9 Les Epis
10 Haut Terroir - Le Vivier
11 Quartier Prioritaire d'Aniche
12 Quartier Prioritaire D'Auberchicourt Et Ecaillon
13 Quartier Prioritaire De Masny
14 Quartier Prioritaire De Montigny En Ostrevent
15 Barrois
16 Lemay Sainte Marie
17 Quartier Prioritaire De Somain

Légende

Nouveaux Quartiers Prioritaires (NQP)

- NPNRU Régional
- NPNRU National
- Hors NPNRU

PRÉFET
DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

DDTM
NORD

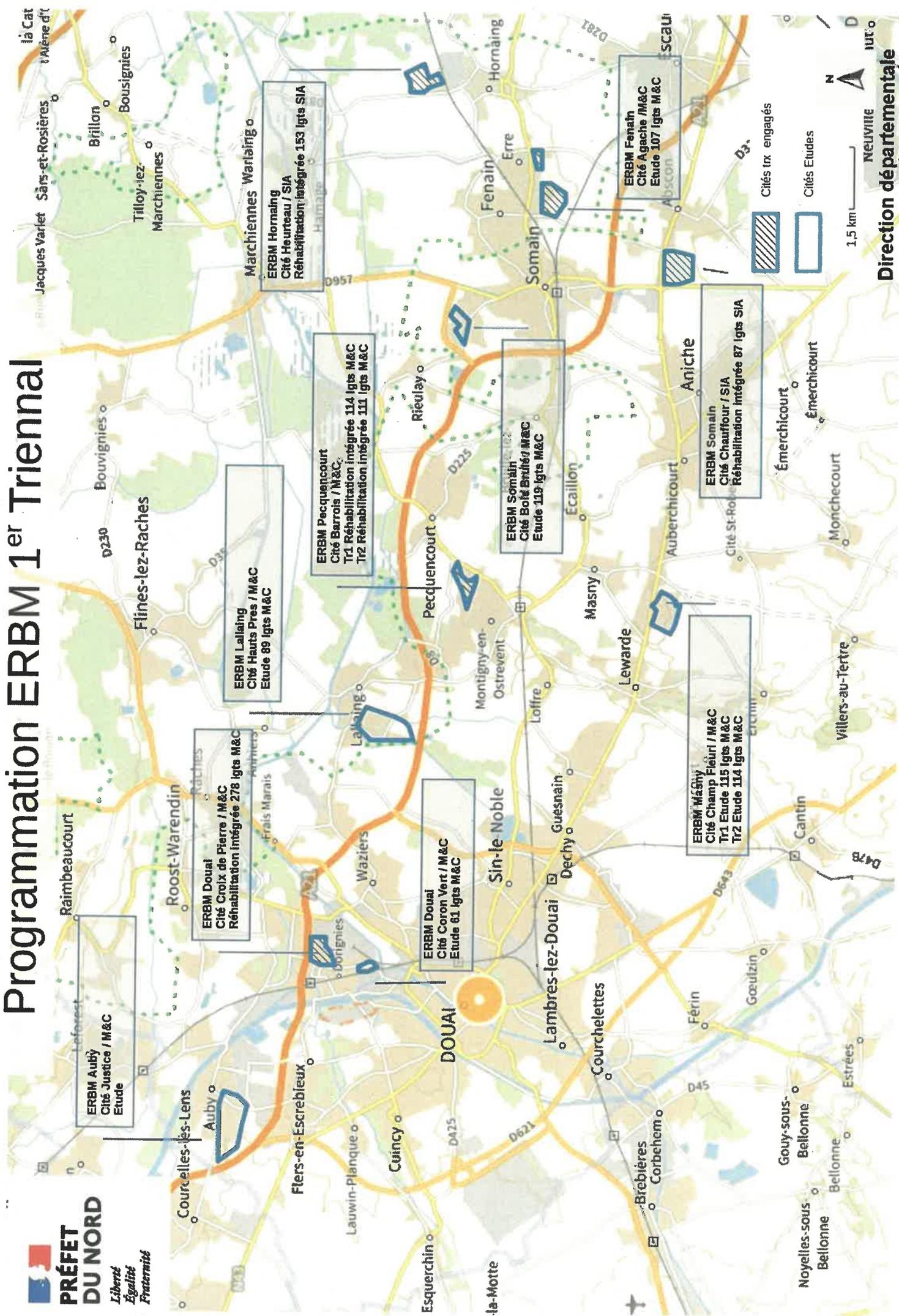


0 1 2 km

Octobre 2021 - Source : DDTM 59



Programmation ERBM 1^{er} Triennal



ERBM Aubry
Cité Justice / M&C
Etude

ERBM Douai
Cité Croix de Pierre / M&C
Réhabilitation intégrée 278 lgts M&C

ERBM Lallaing
Cité Hauts Pres / M&C
Etude 89 lgts M&C

ERBM Pecquencourt
Cité Barrois / M&C
Tr1 Réhabilitation intégrée 114 lgts M&C
Tr2 Réhabilitation intégrée 111 lgts M&C

ERBM Douai
Cité Coron Vert / M&C
Etude 61 lgts M&C

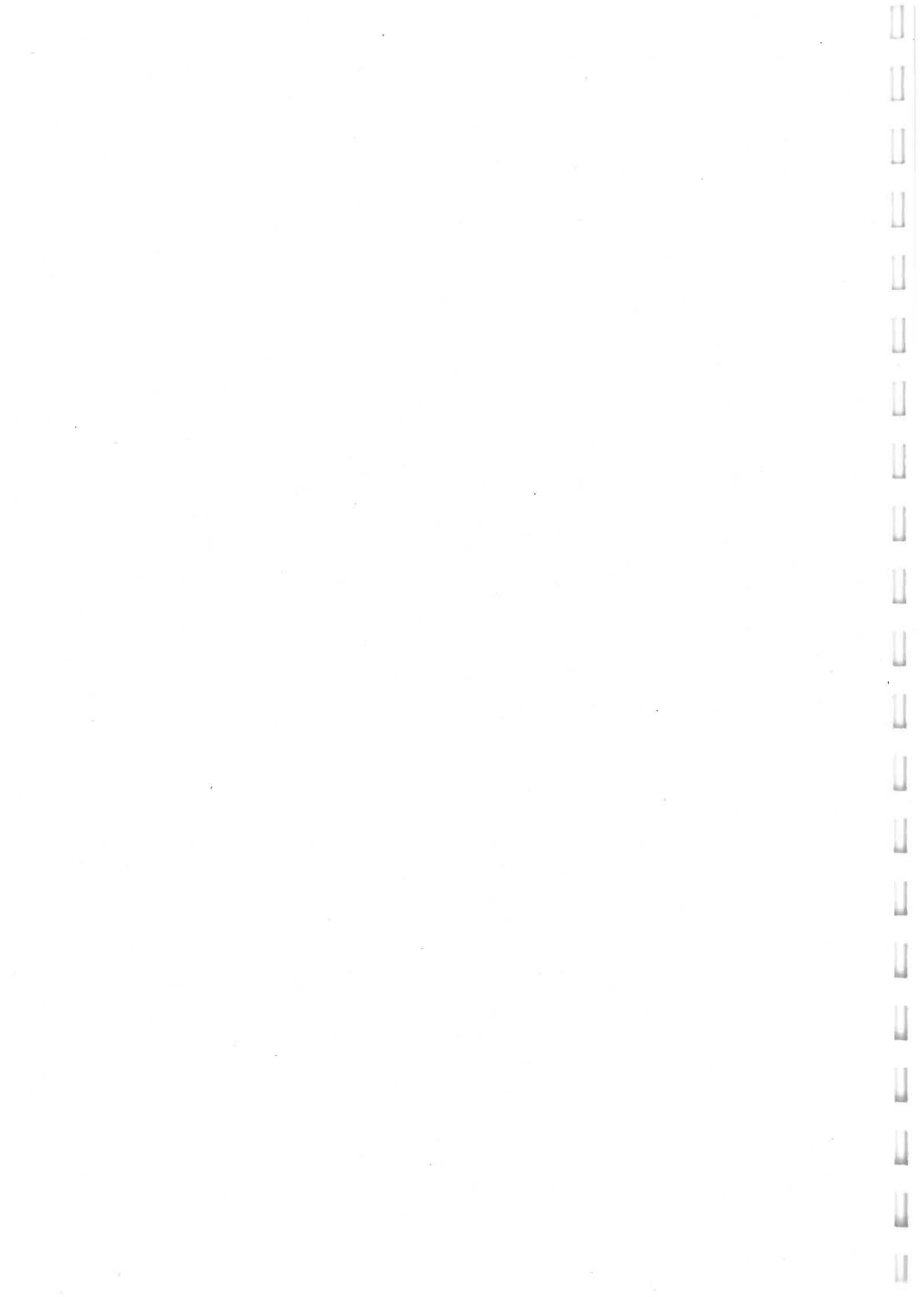
ERBM Somain
Cité Bois Brûlé / M&C
Etude 119 lgts M&C

ERBM Fenain
Cité Agache / M&C
Etude 107 lgts M&C

ERBM Masny
Cité Champ Fleuri / M&C
Tr1 Etude 115 lgts M&C
Tr2 Etude 114 lgts M&C

ERBM Somain
Cité Chauffour / SIA
Réhabilitation intégrée 87 lgts SIA

Cités trx engagées
Cités Etudes

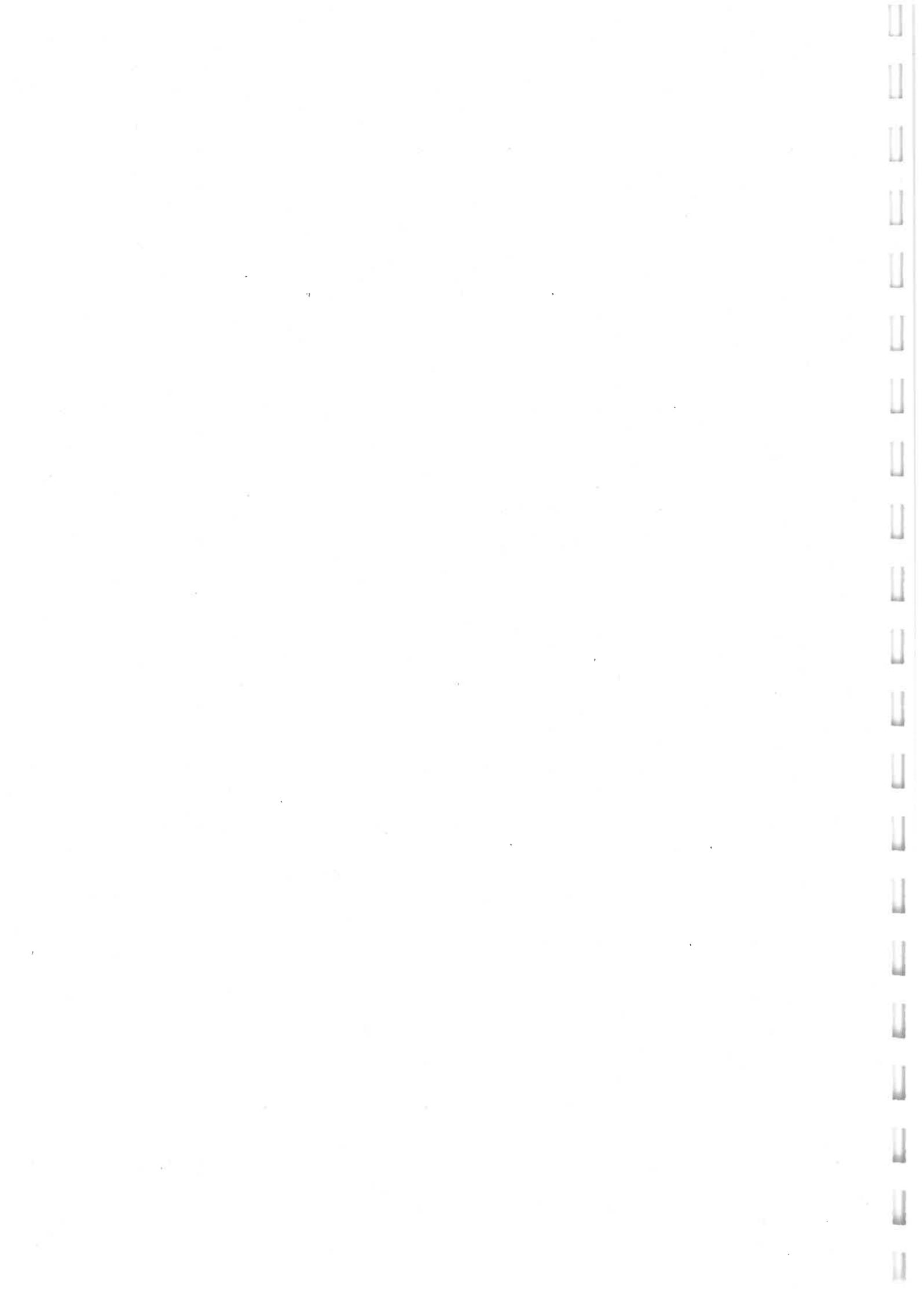


Bilan des principales mesures et appels à projets du plan de relance dans le Douaisis

Mesure	Projet	Aide	Investissement
I. Volet Compétitivité			
AAP Automobile	3 entreprises	24 000 000 €	4 315 560 €
AAP « Territoires »	3 entreprises	1 640 000 €	12 202 435 €
AAP « résilience »	2 entreprises dont 1 sur plusieurs arrondissements	1 168 000 € 5 090 168 €	3 070 000 € 9 816 097 €
Industrie du futur 2020	15 entreprises	779 806 €	
Capacity Santé	1 projet	20 M€ en prêt et 5 M€ en subv.	34 629 253 €
AAP modernisation des abattoirs	1 entreprise	1,050 000 €	6 353 000 €
AAP socle numérique dans les écoles élémentaires	40 écoles	677 672 €	
AAP transformation numérique des collectivités (ITN7)	4 dossiers/3 communes	105 790 €	
AAP ITN7	2 dossiers/1 commune	10 000 €	
II. Volet soutien à l'activité des entreprises			
Activité partielle du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 Nord Lille	1472 entreprises indemnisées pour 25 873 salariés concernés	26 340 040 € pour 3 016 063 heures	
Baisse des impôts de production (CVAE, CFE, TFPB, CET) de juin à décembre 2021	Douaisis Agglo -CFE -CVAE -TFPB	Pour 2021 100 entreprises 6 472 145 € 3124 entp 2 5275 002 € (encaissée en 2020) 15 765 160 €	21 835 845 M€ (impact en base) 31,2 M€ encaissés en 2020 12 637 501 € (impact en estimée pour 2021) 630 606 € (impact en droits)
III. Volet transition écologique			
AAP « fonds décarbonation industrie »	1 entreprise	15 390 €	51 300 €
AAP entreprises engagées pour la transition écologique	1 entreprise	100 000 €	266 563 €
ADEME « Economie circulaire » - Modernisation centre de tri - Biodéchets	1 dossier étude	32 000 €	46 000 €
AAP Masiéro	2 bailleurs	1 336 638 €	
ADEME : soutien au lancement de l'industrialisation et à la commercialisation de solutions innovantes	1 entreprise	100 000 €	591 100 €
ADEME « Economie circulaire » Etudes et investissement pour la gestion des bio déchets	1 dossier	32 571 €	46 530 €
Recyclages des friches	2 dossiers	703 450 €	€
AAP Soutien à la vente de	1 entreprise	309 169 €	

matières premières			
ORPLAST	1 entreprise	531 268 €	1 143 942 €
Dispositif « MaPrimeRénov » Habiter mieux	Arrondissement de Douai	240 dossiers travaux lourds en 2021 et 2979 soit 1 306 dossiers pour un montant de 11 993 378 €	
Modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement	6 communes	1573998 €	5 291 969 €
Bornes de recharge électrique	2 dossiers		Environ 100 000 €
Véhicules propres et électriques	Bonus écologiques et primes à la conversion		
IV. Volet Cohésion Sociale			
Plan 1 jeune 1 solution			
Aide à l'embauche des jeunes	Données disponibles uniquement au niveau département. Pour le département du Nord : 16245 contrats AEJ validés en 2021 à la semaine 33		
Accompagnement intensif jeunes	Données disponibles uniquement au niveau département. Pour le département du Nord : 7 029 entrées en AIJ en 2021 à la semaine 34		
Aide exceptionnelle Alternance	Données disponibles uniquement au niveau département. Pour le département du Nord : 17 398 dossiers validés d'aide exceptionnelle apprentissage cumul depuis le 01/07/2020 à la semaine 33 de 2021. 3 638 dossiers validés d'aide exceptionnelle au contrat de pro. cumul depuis le 01/07/2020 à la semaine 33 de 2021.		
Emplois Francs	264 Emplois Francs signés à la semaine 52		
Plan d'Investissement dans les compétences PIC	Nombre d'entrées en formation (Région)		
Contrats aidés	En 2021 situation à la semaine 52 : Nombre d'entrées en PEC tout public : 228 Nombre d'entrées en PEC QPV : 165 Nombre d'entrées en PEC Jeunes : 212 Nombre d'entrées en CIE Jeunes : 523		
Insertion par l'activité Economique	En 2021 situation semaine 34 : Nombre d'ETP Etat IAE conventionnés : 632,86 ETP (enveloppe socle + enveloppe ERBM) NB : 8 SIAE sur 10 bénéficiant des crédits ERBM financés également au titre du SOCLE	conventionnement Etat pour l'année 2021	5 247 534,67 € modulation incluse
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	En 2021 situation à la semaine 52 : 12021 PACEA En 2021 situation à la semaine 452: 941 GJ		
Garantie jeunes année 2021			
Soutien exceptionnel aux associations de lutte contre la pauvreté	1 dossier pour 100 000 €		
AAP plan de soutien aux ass de solidarités	3 associations		599 464 €
Création et réhabilitation d'internats d'excellence	1 dossier		3 300 000 €
V. Volet Culture			
Aides au spectacle vivant (fonds	1 dossier	50 000,00 €	

de transition écologique)		
Filières culturelles stratégiques	6 dossiers	28 268 €
VI. Soutien aux collectivités locales		
DSIL Classique	Dossiers 2020	1 758 307 €
	Dossiers 2021	1 710 946 €
DSIL Relance	Dossiers 2020	1 986 170 €
	Dossiers 2021	1 188 282 €
DSIL Rénovation Thermique	Dossiers 2020	0
	Dossiers 2021	2 040 752 €
DETR	Dossiers 2020	1 204 968,78 €
	Dossiers 2021	1 168 815,65 €
TOTAL		11 058 241,43 €
VII. Rénovation des bâtiments publics		
IMT DOUAI (autres services ministériels DDTM Instituts Mines Telcoms Commissariat de Douai Tribunal AFPA ddsp	6 dossiers	4 945 000 €
		25 000 €
		2 867 000 €
		2163 000 €
		32 067 €
		57 000€
		33 000 €
		150 000€



LA GOUVERNANCE DU CRTÉ

Importance et complexité

La gouvernance est articulée autour de leurs compétences respectives

- Représentants de l'État
- Représentants des collectivités territoriales

Tous les contributeurs au CRTÉ :

- Représentants des services d'Observant
- Communauté de commune du cœur d'Observant
- Douais Agglo
- Banque des territoires
- DDCS
- DDETS
- DREAL
- STIMU

Comité d'orientation de l'État et de l'État

Les instances de pilotage

CRTE (Comité de Pilotage)

Coprésidé

- Le sous-préfet, ou son représentant
- Les différents élus/élus spécialistes ou les représentants

Composition

- Les exécutifs départementaux
- Les services de l'État, différents des orientations du CRTÉ
- Le cadre des députés - Banque des territoires
- Des opérateurs et établissements publics de l'État mobilisés en appui du CRTÉ

Missions

- S'assurer la mise en place du CRTÉ
- Présentation annuelle de programmation financière
- Valider l'évaluation annuelle du CRTÉ soumise par le comité technique
- Décider d'éventuelle mesure rectificative
- Étudier et servir les demandes d'évolution du CRTÉ en termes d'orientation et d'action

Signer au moins une fois par an

Coprésidé

- La sous-préfet ou son représentant
- Les deux directeurs généraux des services des deux collectivités

Composition (variable selon l'ordre du jour)

- Les représentants de services de la sous-préfecture et des deux collectivités
- Les contributeurs spécialistes territoriaux concernés par l'ordonnance de l'ordre du jour

CRTE (Comité de Pilotage)

Missions

- Mettre en place des outils d'évaluation et analyser les résultats de l'évaluation
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat
- Vérifier l'avancement des dossiers
- Analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets
- Préparer les déclarations au COPIL
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts des fiches d'actions

Se réunira au moins 2 fois par an

